REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION N° 2025.3.3 Nomenclature N° 7.5

ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

> MAIRIE DF LOUDUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN

SEANCE DU 26 MARS 2025

Date de la convocation

20.03.2025

le vingt-six mars,

à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN.

Nombre de conseillers En exercice **Présents** 23 Votants 27

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,

Maire de Loudun.

L'an deux mille vingt cinq

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS:

M. DAZAS, Maire; M. ROUX, Mme LEGEARD, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoints; M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme PROD'HOMME, M. VION, Mme TRAVOUILLON, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS:

Mme MOUSSEAU, M. JAGER, M. JALLAIS, Mme BAUDU-HASCOET, Mme LAMBERT, M. GANDIER.

Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à M. Gilles ROUX

Pouvoir de M. Jean-Pierre JAGER à Mme Bernadette VAUCELLE

Pouvoir de M. Michel JALLAIS à M. Jean-Louis DOUX

Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à Mme Stéphanie LIEBOT

OBJET DE LA DELIBERATION:

Attribution de subvention de fonctionnement en faveur du budget annexe Cinéma Cornay pour l'année 2025.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

La ville de Loudun accorde chaque année une subvention au cinéma Cornay afin de lui permettre de mener à bien ses missions.

Pour l'année 2025, le versement d'une subvention de fonctionnement en faveur du budget annexe « Cinéma Cornay » pour la somme de 77 000 € sera inscrite au budget.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ autorise l'inscription de cette somme au budget 2025,

⇒ autorise Monsieur le Maire à verser la subvention.

La secrétaire de séance, Sandra PROD'HOMME

our extrait conforme,

e Maire.

oël DAZAS

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le : - 4 AVR, 2025

- 4 AVR, 2025 Publié le :.....

Notifié le :

Accusé de réception en préfecture 086-218601375-20250326-2025-3-3-DE Date de télétransmission : 04/04/2025 Date de réception préfecture : 04/04/2025